

Les CIDFF offrent un accompagnement personnalisé en partenariat avec de nombreux professionnels (professionnels du droit, de la santé, du secteur social et associatif, etc.).

Notre équipe est composée de juristes, psychologues et médiateurs sociaux.

Nos permanences juridiques

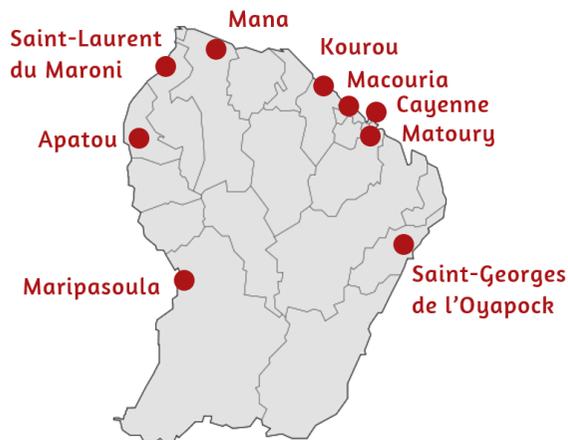
Nos permanences sont gratuites, confidentielles et accessibles à tous avec ou sans rendez-vous.

Plus d'information sur les jours et horaires d'ouverture : 05 94 35 48 72 et contact@agav973.fr

Où nous rencontrer ?

Notre équipe est répartie sur 2 antennes : Cayenne et Saint-Laurent du Maroni.

Nos juristes sont itinérants et effectuent des permanences de proximité sur une majeure partie des communes de Guyane.



Il est possible, sur demande, d'organiser des permanences ponctuelles sur les autres communes.

Mise à jour 2020

Nous contacter

Accueil

05 94 35 48 72
contact@agav973.fr

Juristes

Secteur Centre Littoral - Est :

06 94 96 76 14
juriste@agav973.fr

Secteur Ouest guyanais :

juriste.ouest@agav973.fr

 www.agav973.fr



Retrouvez notre actualité sur les réseaux sociaux :



Association Guyanaise d'Aide aux Victimes, aux Femmes et Familles

Accès au droit Aide aux victimes



CIDFF

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Guyane

CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

Connaître ses droits pour les faire valoir

« *Nul n'est censé ignorer la loi* » : toute personne est présumée connaître la loi, tant pour la respecter que pour faire valoir ses droits :

- Nous proposons une information juridique accessible, confidentielle, individuelle et gratuite,
- Des juristes diplômé.e.s et expérimenté.e.s vous écoutent et vous orientent dans vos démarches,
- Vous pouvez accéder à une permanence d'information à proximité de chez vous.

Accueil de jour des victimes de violences conjugales et familiales

Une permanence d'écoute et d'accompagnement avec ou sans rendez-vous pour les victimes de violences conjugales, familiales et/ou de violences sexuelles.

Lieu d'accueil convivial permettant de rompre l'isolement et de trouver du soutien, une écoute bienveillante et une aide.

Accueil téléphonique et physique du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 8h à 12h.

05 94 35 48 72

contact@agav973.fr

Au siège de l'association :
7 b rue madame pichevin à Cayenne.

Des permanences de proximité

Elles sont proposées sur l'ensemble du territoire guyanais.

◆ **Sous quelle forme ?**

- ⇒ Des entretiens individuels,
- ⇒ Des permanences téléphoniques
- ⇒ Des informations collectives.

◆ **Dans quels lieux ?**

Dans des lieux de proximité tels que les centres sociaux, mairies, maisons France Services, Maison de Justice et du Droit, CCAS, etc.

Ces lieux garantissent le respect de la confidentialité des échanges.

◆ **Pour qui ?**

Pour tout public.



Accès au droit &
à la justice



Aide aux victimes



Protection de
l'enfance



Égalité femmes-
hommes



Sensibilisation,
Information

Une information portant sur divers domaines du droit

◆ **Droit de la famille**

- PACS, mariage, concubinage
- Séparation, divorce
- Autorité parentale, pensions alimentaires, résidence alternée, droit de visite et d'hébergement
- Filiation
- Tutelle, curatelle
- Protection de l'enfance

◆ **Droit des victimes**

- Plainte, constitution de partie civile, accompagnement à l'audience, démarches d'indemnisation, etc.
- Prise en charge juridique et administrative des victimes (et leurs proches) d'infractions pénales et d'accidents.

◆ **Violences sexistes et sexuelles**

- Violences conjugales
- Harcèlement sexiste
- Viol
- Agressions sexuelles
- Mutilations sexuelles
- Cyberviolences
- Discriminations liées au genre
- Prostitution

◆ **Droit du travail**

- Contrat de travail, licenciement, démission, congé maternité, autres congés
- Harcèlement moral et/ou sexuel
- Santé au travail